

MODIFICATION N° 6

DATÉE DU 27 MAI 2021 APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 14 MAI 2020, EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N°1 DATÉE DU 21 JUILLET 2020, PAR LA MODIFICATION N°2 DATÉE DU 9 OCTOBRE 2020, PAR LA MODIFICATION N°3 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2020, PAR LA MODIFICATION N°4 DATÉE DU 11 FÉVRIER 2021 ET PAR LA MODIFICATION N°5 DATÉE DU 9 MARS 2021

Fonds d'actions privilégiées BNI (Séries Investisseurs, Conseillers, F et O)
Portefeuille Pondéré BNI (Séries Investisseurs, O, R, Investisseurs-2 et R-2)
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI (Séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)
Fonds de petite capitalisation BNI (Séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, N et NR)
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI (Séries O et Investisseurs-2)
Fonds indiciel d'actions américaines BNI (Séries O et Investisseurs-2)
Fonds indiciel d'actions internationales BNI (Séries O et Investisseurs-2)
Portefeuille Méritage revenu Équilibré (Séries Conseillers, F et O)

(les « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, par la modification n° 4 datée du 11 février 2021 et par la modification n° 5 datée du 9 mars 2021 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des parts des Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°6 datée du 27 mai 2021 apportée au prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n°2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, par la modification n° 4 datée du 11 février 2021 et par la modification n°5 datée du 9 mars 2021 (la « **Modification n° 6 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 6 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- L'annulation des assemblées extraordinaires pour le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI. En conséquence, l'ouverture aux nouvelles souscriptions de ses parts, depuis le ou vers le 17 mai 2021;
- De l'ouverture aux souscriptions de la *Série Investisseurs-2*, qui a été renommée *Série Investisseurs*, pour le Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, le Fonds indiciel d'actions américaines BNI et le Fonds indiciel d'actions internationales BNI, depuis le ou vers le 17 mai 2021;
- De la réduction des commissions de suivi et des frais de gestion de la *Série Investisseurs-2*, qui a été renommée *Série Investisseurs*, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI, depuis le ou vers le 17 mai 2021;
- Du changement au niveau de risque du Fonds d'actions privilégiées BNI, du Portefeuille Pondéré BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, et du Portefeuille Méritage revenu Équilibré, depuis le ou vers le 17 mai 2021; et
- De la fermeture de la *Série R* du Fonds de petite capitalisation BNI.

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°6 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit:

- a) Sur la page couverture, l'information se rapportant aux Fonds suivants est supprimée et remplacée par la suivante:

Fonds de petite capitalisation BNI ¹⁻²⁻³⁻¹⁰⁻¹¹
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI ³
Fonds indiciel d'actions américaines BNI ³
Fonds indiciel d'actions internationales BNI ³

- b) À la page 11, dans le tableau « **Date de création des fonds et autres événements importants** » la phrase suivante est supprimée dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** » de la ligne concernant le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI :

« Depuis le 1^{er} mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. »

- c) Dans le tableau « **Date de création des fonds et autres événements importants** » débutant à la page 6, l'appel de note 62 est ajouté après le nom du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI et la note 62 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :

« ⁶². En date du 27 mai 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été amendée afin de renommer les parts de *Série Investisseurs-2* à *Série Investisseurs*. »

- d) Dans le tableau « **Date de création des fonds et autres événements importants** » débutant à la page 6, l'appel de note 63 est ajouté après le nom du Fonds de petite capitalisation et la note 63 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :

« ⁶³. En date du 19 mars 2021, la *Série R* de ce Fonds, laquelle ne comptait plus aucun porteur, a été fermée. »

- e) À la page 106, le 3^e point vignettes sous la rubrique « Conventions importantes » est supprimé et remplacé par le suivant:

- La déclaration de fiducie cadre (NBI-B) datée du 19 mars 2021 relative au Fonds de marché monétaire BNI, au Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI, au Fonds d'obligations BNI, au Fonds de dividendes BNI, au Fonds d'obligations mondiales BNI, au Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, au Fonds diversifié Prudent Banque Nationale, au Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale, au Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale, au Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale, au Fonds diversifié Croissance Banque Nationale, au Fonds d'actions canadiennes BNI, au Fonds de petite capitalisation BNI, au Fonds d'actions mondiales BNI, au Fonds indiciel international BNI, au Fonds indiciel américain BNI, au Fonds Westwood de marchés émergents BNI et au Fonds croissance Québec BNI;

- f) À la page 107, les 8e et 13e point vignettes sous la rubrique « Conventions importantes » sont supprimés et remplacés par les suivants:

- La déclaration de fiducie cadre (NBI-E) datée du 27 mai 2021 relative au Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, au Fonds de dividendes américains BNI, au Fonds de revenu à taux variable BNI, au Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, au Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, au Fonds indiciel

d'actions canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions américaines BNI, au Fonds indiciel d'actions internationales BNI et aux Portefeuilles BNI;

- La convention cadre de gestion et de placement amendée et refondue entre Trust Banque Nationale inc. Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 27 mai 2021;

g) À la page 109, le 42^e point vignette sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé et remplacé par le suivant :

- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 27 mai 2021.

Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Le 27 mai 2021

La présente Modification n° 6 datée du 27 mai 2021, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, par la modification n° 4 datée du 11 février 2021 et par la modification n° 5 datée du 9 mars 2021, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, la modification n° 4 datée du 11 février 2021, par la Modification n° 5 datée du 9 mars 2021 et par la modification n° 6 datée du 27 mai 2021 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire des Fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire des Fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal des Fonds ayant BNI comme placeur principal

Le 27 mai 2021

À notre connaissance, la présente Modification n° 6 datée du 27 mai 2021, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, par la modification n° 4 datée du 11 février 2021 et par la modification n° 5 datée du 9 mars 2021, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, par la modification n° 4 datée du 11 février 2021, par la Modification n° 5 datée du 9 mars 2021 et par la modification n° 6 datée du 27 mai 2021 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Portefeuille Pondéré BNI
Fonds d'actions privilégiées BNI
Fonds de petite capitalisation BNI
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
Fonds indiciel d'actions américaines BNI
Fonds indiciel d'actions internationales BNI

(collectivement, les « **Fonds ayant BNI comme placeur principal** »)

Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur principal des Fonds ayant BNI comme placeur principal

« *Éric-Olivier Savoie* »
Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction